MAIRIE D'ABONDANCE 74360 (HAUTE-SAVOIE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ABONDANCE, le 17 mai 2024



Tél. 04.50 73 00 16 Fax 04.50 73 07 29

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules : Chemin de la Fâche

N° 132 / 2024

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,

Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,

Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,

Vu la demande de GIAMMETO RESEAUX – 223 rue Henri POINCARRE – 26500 BOURG EN VALENCE en date du 19/04/2024.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules du 27 mai 2024 à 09 h00 au 27 juin 2024 à 19h00 pour permettre des travaux de : reprise de poteaux.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Pendant la période du **27 mai 2024 à 7h00 au 27 juin 2024 à 19h00**, la circulation de tous les véhicules sur le chemin de la Fâche <u>sera réglementée</u>.

ARTICLE 2: La circulation des véhicules sera interdite uniquement durant le remplacement des poteaux

<u>ARTICLE 3</u>: Le stationnement de tous véhicules légers et lourds seront interdits sur l'emprise de la zone des travaux <u>exceptés</u> pour les véhicules affectés aux chantiers.

<u>ARTICLE 4</u>: La signalisation nécessaire sera assurée par : GIAMMETO RESEAUX – 223 rue Henri POINCARRE – 26500 BOURG EN VALENCE

ARTICLE 5: Des panneaux de signalisation seront placés à tous les points stratégiques et y demeureront pendant la durée de la réglementation.

ARTICLE 6: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Les services techniques de la commune d'Abondance,
- GIAMMETO RESEAUX 223 rue Henri POINCARRE 26500 BOURG EN VALENCE Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjointe au Maire, Anne-Marie BALAIN.